

ACTIVITÉ

GLISSADE

MESURES PRÉVENTIVES

CONSIGNES AUX GESTIONNAIRES

- Consulter le guide [Aires de glissade – Guide d'aménagement et de gestion](#) de l'AQLM
- Afficher les règles de sécurité à l'entrée de l'aire de glissade. Utiliser des pictogrammes pour les règles les plus importantes, afin de faciliter la compréhension des jeunes participants.
- Lors de la création de la glissade, s'assurer que le site choisi soit suffisamment grand pour contenir les zones essentielles suivantes (voir [illustration 2](#), page 26) :
 - Zone de descente (la pente)
 - Zone d'évacuation (pour sortir la zone de descente, au bas de la pente)
 - Zone de remontée (qui doit être un espace distinct de la zone de descente)
 - Zone d'attente et de regroupement (en haut de la pente)
 - Zone de services (endroit où se situe le matériel de glisse, la cabane chauffée, le stationnement, etc.)
- Mettre en place un éclairage qui couvre toute la surface de l'aire de glissade.
- Inspecter le site tous les jours, à l'ouverture le matin ou le soir lors de la fermeture. Faire une inspection complète de l'aire de glissade et du matériel de glisse avant le début de la saison.
- Tester la piste avant son ouverture quotidienne par une descente qui permet d'évaluer la surface et de prendre la décision de fermer le site au besoin.
- Observer régulièrement chaque pente afin d'identifier tout problème (ex. : formation de glace, zone dégarnie de neige, présence de débris) et le corriger immédiatement.
- Nivelier les bosses et enlever les sauts fabriqués par les jeunes, plus particulièrement ceux en bas de la pente (sauf dans les aires qui accueillent des planches à neige).
- Porter une attention particulière de vérification des pentes pendant les périodes très achalandées ou lors d'évènements spéciaux.
- Déplacer immédiatement tout matériel de glisse non-utilisé hors de la zone d'évacuation et de remontée.
- S'assurer que les éléments prévus pour amortir les chocs (balles de foin, coussins protecteurs) soient dégagés de neige ou de glace afin qu'ils soient mobiles en cas d'impact.
- Vérifier l'état des clôtures pour s'assurer qu'aucun élément accrochant, pointu ou coupant ne soit présent.
- Ramollir la neige servant de remblai afin d'amortir les éventuels chocs.
- Vérifier régulièrement que l'affichage soit toujours présent et en bon état, notamment les interdictions de glissade.
- Fermer l'accès au site lorsque les conditions de glissade sont inadéquates (ex. : pluie verglaçante, fonte excessive de la neige).
- Interdire l'accès à la pente lors de son entretien.
- Rendre une trousse de premiers soins disponible à proximité et dans un endroit bien identifié.
- Installer un moyen de communication efficace pour intervenir rapidement en cas de blessure



ACTIVITÉ

GLISSADE

MESURES PRÉVENTIVES

CONSIGNES AUX ANIMATEURS

- Émettre les consignes de sécurité aux participants avant le début de l'activité.
- Demander aux enfants de moins de 6 ans de porter un casque de sécurité.
- Attendre au moins 10 secondes entre chaque départ du haut de la pente pour prévenir les risques de collisions.
- Choisir le matériel de glisse (tube, *crazy carpet*, traineau, soucoupe) adapté à l'âge du participant.
- Le matériel de glisse ne doit jamais contenir plus de personnes que prévu par son constructeur.
- Mettre en retrait de l'aire de glissade, tout participant qui ne respecte pas les règles de sécurité.

CONSIGNES AUX PARTICIPANTS

- Glisser sous la supervision d'un animateur en tout temps.
- Attendre l'autorisation de l'animateur avant de s'engager sur la pente.
- Respecter les autres participants (ne pas bousculer).
- Ne pas glisser tête première.
- Attendre d'être bien installé sur le tube avant de glisser.
- Durant la glissade, garder les pieds et les mains dans le matériel de glisse.
- Une fois arrêté au bas de la pente, dégager la piste rapidement afin d'éviter les collisions.
- Remonter la pente en utilisant les sentiers prévus à cet effet.
- Une fois l'activité terminée, remettre le matériel de glisse à l'endroit prévu.
- Partager le matériel de glisse avec les autres participants.

Références

Aires de glissade – Guide d'aménagement et de gestion – AQLM
http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/SLS/promotion_securite/Aire_d_e_glisse_v4d.pdf

